

MAIRIE  
DE  
**ST PRIEST LES FOUGERES**

DORDOGNE  
24450

Tél. 05 53 52 81 81

E-MAIL : mairie.saintpriestlesfougeres@wanadoo.fr

**Pacte Civil de Solidarité**

Entre \_\_\_\_\_

Et \_\_\_\_\_

**BORDEREAU DES PIECES A FOURNIR**

		Désignation des pièces
<input type="checkbox"/>		<b>Convention de Pacs</b> (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*01)
<input type="checkbox"/>		<b>Déclaration conjointe de Pacs</b> et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725*01)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Acte de naissance</b> (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Pièce d'identité</b> en cours de validité délivrée par une administration publique (original +1 photocopie)

**DES PIECES SUPPLEMENTAIRES A FOURNIR SELON LA SITUATION DES PARTENAIRES**

		Désignation des pièces
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Divorcé :</b> Livret de famille correspondant à l'(aux) ancienne(s) union(s) avec mention du divorce (original + 1 photocopie).
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Veuf ou veuve :</b> Livret de famille portant mention du décès (original + 1 photocopie)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'ex-époux avec mention du décès
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ou copie intégrale de l'acte de décès de l'ex-époux
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Etrangers :</b> Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger, accompagné de sa traduction par un traducteur assermenté ou une autorité consulaire.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certificat de coutume
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes né à l'étranger, un certificat de non-Pacs de moins de 3 mois (à demander au Service central d'état civil - répertoire civil)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous vivez en France depuis plus d'un an, une attestation de non-inscription au répertoire civil (à demander au Service central d'état civil - répertoire civil)

Des documents complémentaires peuvent être demandés lorsque la demande est incomplète ou peu lisible, ou dans certains cas particuliers.

**Un rendez-vous pour la signature de la convention sera fixé après le dépôt complet du dossier et vérification des conditions.**

Modification du PACS le :

Dissolution du PACS le :

Horaires d'ouverture :  
Du Lundi au Vendredi de 14h00 à 17h00